

Déjeuner du Cercle Europe et Economie Sociale

Monsieur Alain Lamassoure

Député européen, Président de la commission des Budgets

- Mars 2014 -

Le 18 mars 2014, les membres du Cercle Europe et Economie Sociale (CEES) se sont réunis autour de Alain Lamassoure, député européen et Président de la commission des Budgets, afin d'évoquer avec lui les élections européennes à venir et leurs enjeux et également pour lui faire part des attentes particulières des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans ce contexte. Alain Lamassoure est tête de liste en Ile de France.

Introduisant son propos en présentant les élections européennes de 2014 comme « un nouveau chapitre de l'histoire européenne », Monsieur Lamassoure est d'abord revenu sur les raisons qui rendent ces élections uniques par rapport aux précédentes législatives européennes. Il a ensuite porté son regard sur l'élection du prochain président de la Commission et sa signification pour le débat européen. Il a ensuite évoqué les spécificités de la campagne électorale à venir à l'approche des élections, avant de discuter plus en détails avec les participants au déjeuner des enjeux européens relatifs à l'économie sociale.



Président de la commission des Budgets au Parlement européen, Alain Lamassoure est tête-de-liste UMP de la circonscription Ile-de-France pour les élections européennes.

Ancien Ministre délégué aux Affaires européennes et Ministre du Budget, pro-européen notoire et membre du Mouvement européen, il édite une lettre d'information biannuelle sur l'actualité européenne.

Les élections européennes de 2014, « nouveau chapitre de l'histoire européenne »

Monsieur Lamassoure a tout d'abord expliqué pourquoi les prochaines élections européennes représentent à ses yeux une étape inédite dans l'histoire de la construction européenne.

Par rapport aux campagnes précédentes, celles-ci ont d'une part la particularité de se tenir dans le contexte d'une sortie de crise, marquée par une opinion publique ébranlée par cette dernière et la façon dont les dirigeants ont pu l'appréhender. Dans cette optique, en France, la situation relèverait d'une véritable « *dépression nerveuse collective* ».

Le caractère inédit du contexte réside également en l'apparition, notamment dans des pays pourtant connus comme étant traditionnellement tolérants et humanistes, de partis xénophobes surgis du néant. Le constat a été fait que le développement de ces partis n'est pas l'apanage des pays touchés par la crise. En ce sens, même les pays où l'économie tourne bien, souffrent d'une certaine forme d'angoisse identitaire.

Enfin, Monsieur Lamassoure a insisté sur un dernier élément démarquant les élections européennes prochaines des précédents scrutins européens : l'application intégrale du traité de Lisbonne. Celui-ci, pour Alain Lamassoure, a de grande chance d'être la dernière grande révision des traités européens, dans la mesure où il paraît désormais inconcevable de surmonter les difficultés liées à une révision (obtenir l'unanimité des Etats membres, passer les étapes de la signature et de la ratification ...) à 28 Etats membres : l'un d'entre eux au moins est toujours susceptible de s'opposer à une révision des traités, pour des raisons européennes et/ou de politique intérieure. Par ailleurs, l'application totale du traité de Lisbonne coïncide avec la sortie de crise. Or ce dernier constitue pour Monsieur Lamassoure « une formidable boîte à outil », flexible et polyvalente, dont les prochains responsables européens devront se munir pour agir dans des domaines cruciaux tels que l'énergie, l'immigration et la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

M. Lamassoure ne peut pas se prononcer sur la coloration du prochain Parlement mais selon ses estimations, on devrait voir un renouvellement de 40 à 50 % des députés.

L'élection du président de la Commission : un enjeu majeur

Alain Lamassoure a par la suite évoqué la principale conséquence de ces nouveautés : le passage d'une nomination simple du président de la Commission européenne par le Conseil européen à son élection par le Parlement européen.

Monsieur Lamassoure a insisté sur le fait que l'esprit du traité de Lisbonne, fait de l'élection du président de la Commission un enjeu de taille pour les citoyens, et plus généralement pour l'Europe. Le traité de Lisbonne prévoyant l'élection par les eurodéputés du président de la Commission sur la base de la proposition faite par le Conseil européen qui doit « tenir compte » du résultat des élections européennes, les partis politiques européens en ont tiré toutes les conséquences et ont dans leur grande majorité désigné leur candidat à la succession de José Manuel Barroso : Martin Schultz pour les socialistes, Guy Verhofstadt pour les libéraux, Alexis Tsipras pour le Parti de la gauche européenne, José Bové et Ska Keller pour les verts, et enfin Jean-Claude Juncker pour les conservateurs. Le choix de M. Juncker a été réalisé après un véritable débat démocratique, la candidature de M. Barnier a récolté 40% des voix ce qui est un bon score surtout compte tenu de la très grande influence de la CDU au sein du PPE, qui défendait la candidature de M. Juncker.

Selon Monsieur Lamassoure, deux options se présenteront au Conseil européen après les élections : en cas de victoire claire d'un parti, le Conseil n'aura d'autre choix que nommer le candidat de ce dernier à la présidence de la Commission, et en cas de score plus serré, il disposera d'une certaine marge de manœuvre. Mais dans tous les cas, il devra respecter le choix des citoyens européens.

Or ce changement dans le mode de désignation du président de la Commission revêt une importance cruciale, car elle permet, outre le renforcement de la légitimité démocratique des institutions européennes, une véritable incarnation de l'Union européenne aux yeux des citoyens, qui manquait jusque-là cruellement à l'Europe. Les candidats à la présidence de la Commission vont en effet permettre cette incarnation : au cours de débats télévisés (on connaît déjà la date de l'un d'eux, le 15 mai qui opposera Schulz et Juncker), de leur tournée européenne dans les 28 Etats membres qui va forcer leur médiatisation dans un cadre national et la mise en avant de programmes pan-européens ... Après les élections, le nouveau président de la Commission continuera d'incarner l'Europe, et bénéficiera en outre d'une légitimité accrue puisqu'il aura été, indirectement, élu par l'ensemble des électeurs européens.

Une campagne difficile

Alain Lamassoure est également revenu sur les spécificités de la campagne à venir pour les élections européennes en France. En effet, celle-ci ne pourra véritablement commencer que très tardivement : les élections municipales occuperont le devant de la scène jusqu'à la mi-avril au moins (après le deuxième tour du 30 mars, les conseillers municipaux devront encore élire les maires, puis il faudra élire les élus aux communautés de communes etc), et les médias pourraient avoir d'autres préoccupations d'ordre national dans les semaines suivantes (tel que l'annonce d'un remaniement ministériel). A cette brièveté s'ajoute la faiblesse de moyens financiers à disposition : les dépenses par parti et par circonscription sont plafonnées à 280 000€, montant très faible en comparaison d'autres élections, telles que les municipales. Il sera donc très difficile de faire campagne, et d'intéresser en si peu de temps les électeurs français aux enjeux européens. Un débat aura lieu sur France24 opposant Alain Lamassoure et Harlem Désir.

Autre sujet d'inquiétude pour Monsieur Lamassoure dans ce contexte : la tentation pour les partis traditionnels de surfer sur la vague du populisme et de l'eurosepticisme. L'Europe est malheureusement toujours un bouc émissaire alors que dans les faits, la France n'a jamais perdu un seul dossier d'importance au Conseil, bien sûr, il y a des compromis à faire mais la France parvient toujours à faire entendre sa position. Il manque simplement le courage aux hommes politiques de le reconnaître. M. Lamassoure a également confirmé que le moteur franco-allemand est toujours vrai et a une réelle ascendance sur le Conseil européen.

Enfin, le Traité de Lisbonne introduit une nouveauté pour les parties européennes, celle de la nécessité de faire campagne dans les 28 Etats membres avec un programme similaire ou en tout cas convergent. Or, les diversités nationales des partis qui composent les grands partis européens rend l'exercice difficile.

Les enjeux européens liés à l'économie sociale

Enfin, les membres du CEES ont pu échanger avec Monsieur Lamassoure au sujet de l'économie sociale dans le contexte européen, et lui ont présenté leurs attentes particulières à l'égard des institutions européennes renouvelées.

Ensemble, ils ont ainsi fait le point sur la situation actuelle pour l'ESS au niveau européen : un statut des coopératives à améliorer, le statut des mutuelles en cours, le statut des fondations qui poursuit son chemin, et un statut pour les associations encore inenvisageable.

A cette occasion, Monsieur Lamassoure a d'une part encouragé les acteurs de l'économie sociale à faire davantage pression sur les institutions européennes, y compris sur les eurodéputés, notamment en travaillant plus encore de concert. Il a d'autre part invité les participants à lui faire part, par mail, des différents cas où une réglementation européenne qui s'avèrerait bénéfique pour l'ESS en France est empêchée d'agir par une absence ou une mauvaise transposition par les autorités françaises. Il a également fait la demande d'avoir plus d'informations sur les scop.

Monsieur Lamassoure, enfin, a annoncé qu'il serait prêt à soutenir le maintien de l'intergroupe Economie sociale pour la prochaine mandature du Parlement européen.